



COMMUNE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2024

Convocation affichée et envoyée : le 30 janvier 2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le sept février**, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale André Leray sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, LEPRIZE Christophe, LAVOLLEE Christophe, COUVERT Magali, GENU Thierry, HAMON Marc

Absents excusés : Raymond RAVET, LEMUR Karine

Secrétaire de séance : COUVERT Magali

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023.

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 12 décembre 2023 dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 12 décembre 2023.

VALIDENT le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023.

Compte rendu des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

- Décision du 02/12/2023 : location d'une nacelle (décoration Noël) d'un montant de 270 € TTC (SNB Location)
- Décision du 14/01/2024 : achat de galettes pour les vœux d'un montant de 416 € TTC (Ker sucré).

001-07.02.2024 - SDE 35 : Devis effacement de réseaux – La ville basse

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis du SDE 35 concernant aux travaux d'effacement de réseaux au lieu-dit « La ville basse ».

Études détaillées

<i>Étude détaillée estimée sur le réseau électrique basse tension</i>	
Montant HT	4 949,00 €
<i>Étude détaillée estimée sur le réseau d'éclairage public</i>	
Montant HT	2 232,00 €
<i>Étude détaillée estimée sur les infrastructures de télécommunication</i>	
Montant HT	3 082,00 €
Montant total des études détaillées	10 263,00 €

Travaux sur le réseau électrique basse tension

Détail des modalités financières	Montant
1. Base de calcul de la participation	111 992,10 €
2. Taux SDE	60,00 %
3. Modulation	1,79
4. Montant estimé de la participation de SDE35	89 593,68 €
5. Montant estimé de la participation du bénéficiaire HT	22 398,42 €
6. TVA	0 €
7. Montant total estimé de la participation du bénéficiaire	22 398,42 €

Travaux sur le réseau d'éclairage public

Détail des modalités financières	Montant
1. Base de calcul de la participation	51 360,10 €
2. Taux SDE	40,00 %
3. Modulation	1,79
4. Montant estimé de la participation de SDE35	36 773,83 €
5. Montant estimé de la participation du bénéficiaire HT	14 586,27 €
6. TVA	0 €
7. Montant total estimé de la participation du bénéficiaire	14 586,27 €

Travaux sur les infrastructures de télécommunications

Détail des modalités financières	Montant
1. Montant estimé de la participation du bénéficiaire HT	33 407,50 €
2. Montant total estimé de la participation du bénéficiaire	40 189,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lancer les études pour le projet d'effacement de réseau au lieu-dit « La Ville Basse », pour un montant de 10 263,00 €. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande des études détaillées et tout autre documents liés à cette affaire.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes de la Bretagne Romantique au titre du fonds de concours de soutien à l'investissement des petites communes.

002-07.02.2024 SDE 35 : Devis remplacement de candélabres

Monsieur le Maire présente conseil municipal un devis du SDE 35 concernant les travaux de remplacement de six candélabres.

Détail des modalités financières	Montant
Base de calcul de la participation (dont coût du matériel : 3 054,09 €)	5 595,59 €
Subvention SDE 35	50,00 %
Modulation	1,80
Subvention SDE35 modulée	80,00 %
Montant estimé de la participation de SDE35	4 476,47 €
Montant estimé de la participation du bénéficiaire HT	1 119,12 €
TVA à la charge du bénéficiaire	0 €
Montant total estimé de la participation du bénéficiaire	1 119,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes de la Bretagne Romantique au titre du fonds de concours de soutien à l'investissement des petites communes.

003-07.02.2024 Attribution des subventions aux associations 2024

Les critères d'attribution sont rappelés et un état des lieux des aides attribuées aux associations, aux écoles et aux habitants de la commune sur les années 2022 et 2023 est présenté.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte, à la majorité, l'attribution de subventions aux associations 2024 :

Associations	Subventions 2023	Subventions 2024	Observations
Comice Agricole Combourg	108 €	108 €	0,72 € par habitant demandé
ADMR	0 €	0 €	100 € demandé
FNATH	15€	15 €	-
Alcool Assistance	0 €	0 €	-
Prévention routière	0 €	0 €	-
AFSEP	0 €	0 €	-
Solidarité Paysans	0 €	0 €	-
Les restos du cœur	0 €	0 €	-
S.O.S. Amitié	0 €	0 €	-
CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles d'Ille-et-Vilaine)	-	0 €	-
Le comité des fêtes de Lanrigan	150€	200 € (avec supplément de 20€ par personne de + de 60 ans présente au banquet des aînés)	Demander le bilan comptable
Les Z'AMUZOUS de Lanrigan	150€	200 €	Demander le bilan comptable
Asso Chasse La Lanriganaise	150€	150 €	Demander le bilan comptable
OSBR	15 €	-	1€ par habitant demandé – Subvention versée si le bilan comptable est fourni.

Remarque :

Monsieur Bruno ARNAL fait remarquer à l'assemblée le manque d'investissement des habitants au sein des associations. Les mêmes personnes sont présentes, les associations sont ouvertes à tous les habitants, les nouveaux bénévoles sont les bienvenus.

Informations diverses

PLUi

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la carte de règlement graphique et l'OAP. L'arrêt du PLUi est prévu à la fin du mois de février.